



**PRÉFET  
DE LA  
DORDOGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Aide et orientation dans la prise en charge des victimes de violences intrafamiliales à destination des maires et élus municipaux

Fiche réflexe

# Votre rôle et votre attitude sont essentiels dans l'accueil et l'orientation des violences conjugales



**Créer un cadre sécurisant et établir un lien de confiance**

*La diriger vers un espace d'accueil calme, respectant la confidentialité*



**Adopter une écoute active et bienveillante**

*Écouter et **comprendre** la situation sans juger la personne  
Déculpabiliser et **rassurer** la victime. La conforter sur le bien-fondé de sa démarche*



**Évaluer la situation pour identifier le danger encouru**

*Repérer une éventuelle situation de danger pour elle et/ou ses enfants (violences aggravées si **présence d'enfants mineurs**)*



**Mettre à disposition des citoyens :**

*- L'affiche des numéros ressources en Dordogne  
- La plaquette départementale*

## Lorsque la **victime** verbalise ou non les violences

Lui demander si elle souhaite **déposer plainte**. Si **oui**, composer le **17** ou inviter la victime à se présenter au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie

L'orienter vers des **associations spécialisées** pour une **écoute** et un **accompagnement** (juridique, social, psychologique, médical, hébergement...) adapté

Lui remettre la plaquette départementale

Lui fournir les **conseils et outils essentiels** (Cf. Autres outils / conseils)

## En cas de danger et de risque vital pour la **victime**

Faire un **signalement** aux procureurs de la République de Bergerac ou de Périgueux :  
Tribunal judiciaire de Périgueux :  
05.53.02.77.00  
Tribunal judiciaire de Bergerac :  
05.53.74.40.00

L'orienter vers un **professionnel de santé** afin de faire un bilan des blessures (physiques, morales et psychologiques)

Organiser la **mise à l'abri** de la victime via le 115 pour obtenir un **hébergement d'urgence** ou lui **octroyer un logement d'urgence de la mairie** (si possibilité)

## Lorsque vous accueillez un **auteur** de violence

Il existe un numéro d'écoute pour les auteurs de violences conjugales et familiales

 **08 019 019 11**

Cette ligne est ouverte du lundi au dimanche de 9 heures à 19 heures

L'informer de l'existence de **stages de responsabilisation des auteurs**, organisés par l'Association de Soutien de la Dordogne

Appeler les 115 pour obtenir un **hébergement d'urgence**

## Lorsque vous accueillez un **témoin**: ce qu'il peut faire pour aider la victime

Se présenter à la police ou à la gendarmerie pour relater les faits

**Proposer à la victime de rédiger ce qu'elle vous a relaté** si elle ne souhaite pas déposer plainte

L'inviter à aller sur la plateforme de signalement des violences sexistes et sexuelles  
[arretonslesviolences.gouv.fr](https://arretonslesviolences.gouv.fr)

Conseiller la victime d'appeler le 3919 et lui remettre la **plaquette départementale**

## ACCUEIL, ÉCOUTE ET ORIENTATION : REMETTRE LA PLAQUETTE DÉPARTEMENTALE

- Différentes structures peuvent renseigner et accompagner les victimes (permanences, RDV et transport en taxis peuvent être proposés)
- **France Victimes Dordogne** : Périgueux ☎ 05.53.06.11.73 - Permanence à Bergerac ☎ 06.74.35.85.24
- **CIDFF** : Périgueux ☎ 05.53.35.90.90 - Permanence à Bergerac ☎ 05.53.35.90.90 - **Planning familial** : ☎ 0 800 08 11 11
- Périgueux : **L'Îlot femmes** (accueil de jour pour les femmes victimes de violences) ☎ 05.53.09.09.49 - **Femmes solidaires** ☎ 07.78.26.13.61
- Bergerac : **Enjeux femmes** ☎ 06.86.73.80.00

## MOBILITÉ DES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

- Le dispositif **Bons Taxis** peut prendre en charge le transport des femmes victimes pour un acheminement vers un lieu d'hébergement d'urgence ou autre (familial), vers une association spécialisée, vers un commissariat ou une brigade... Toute commande est réalisée par un professionnel du **SAFED** via le **115** y compris les nuits, week-end et jours fériés

## AUTRES OUTILS

- **Dans l'urgence, contacter le 17 pour accéder à la Police ou à la gendarmerie**
- Le **3919** (numéro national d'écoute, d'information et d'orientation, anonyme et gratuit)
- La plateforme de signalement en ligne [arretonslesviolences.gouv.fr](https://arretonslesviolences.gouv.fr) (disponible 24h/24, 7j/7) pour faciliter le signalement de violences et accompagner le dépôt de plainte
- Contacter le **114** pour signaler des violences par SMS de manière discrète (gratuit, 7j/7, 24h/24)
- **Pour signaler un enfant en danger** : Contacter le **119** ou La Cellule Recueil des Informations Préoccupantes du Département (*CRIP*)  
☎ 05 53 02 27 89
- Contacter le **115-SIAO** (appel gratuit, 24h/24, 7 jours/7) pour obtenir un **hébergement d'urgence**
- La **CLVSS** : Commission de lutte contre les violences sexistes et sexuelles

## CONSEILS À DONNER AUX VICTIMES

- **Si violence, inciter la victime à déposer plainte auprès des forces de l'ordre**
- **Même si la victime ne souhaite pas porter plainte, vous pouvez lui conseiller les choses suivantes:**
  1. Garder tout élément de preuves (SMS, photos, messages audio...)
  2. Faire une copie des papiers importants (papiers d'identité, bulletins de salaire, diplômes...) et les déplacer dans un lieu sûr (chez un proche, association...)
  3. Ouvrir un compte bancaire à son nom (avec une autre adresse) même si elle ne travaille pas
  4. Ne pas rester seule et l'inviter à prendre contact avec les associations quand elle le décidera

**Sauf danger, respecter la temporalité de la victime**